

NO: 9.11

Séance: i régulière extraordinaire Le 15 octobre 2019 **AVIS D'INSCRIPTION** PROJET DE RÉSOLUTION Avis de motion Administration générale Réglementation Travaux publics Gestion financière Urbanisme & aménagement Loisirs, culture & famille Protection incendie Services policiers Affaires diverses FORMULATION DU BESOIN Municipalités alliées contre la violence conjugale JUSTIFICATION S'allier aux autres Municipalités du Québec dans la lutte contre la violence conjugale sous toutes ses formes. RECOMMANDATION Adopter la résolution. Prévu au budget : OUI NON N/A Documents annexés : V OUI NON . Date de remise : 9 octobre 2019







À l'attention de Madame la mairesse ou de Monsieur le maire,

Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale concourt depuis quatre décennies à promouvoir la sécurité et la protection des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Chaque année, nos maisons membres hébergent près de 5 000 femmes et enfants et offrent plus de 15 000 services sans hébergement.

Afin d'élargir la portée de ses actions et de mobiliser d'autres acteurs importants dans la lutte contre la violence conjugale, le Regroupement et ses 43 maisons membres ont initié, en 2016, une vaste campagne de sensibilisation impliquant les municipalités du Québec. Intitulée « Municipalités alliées contre la violence conjugale », cette campagne invite les municipalités à se déclarer alliées contre la violence conjugale par voie de résolution (voir un exemple ci-joint) et à rendre cette déclaration publique lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, qui se tiennent chaque année du 25 novembre au 6 décembre.

À ce jour, près de **440 municipalités** du Québec réparties dans 17 régions ont répondu positivement à l'appel du Regroupement et de ses maisons membres. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont toutes deux appuyé la campagne dans leurs instances respectives et encouragé leurs membres à y participer.

Pour 2019, nous avons demandé aux municipalités de faire un pas de plus et de poser des gestes concrets pour contrer la violence conjugale sur leur territoire. Afin de vous aiguiller et de vous inspirer, nous avons créé un dépliant (ci-joint) présentant 25 engagements de tout ordre, que vous pouvez prendre pour soutenir les femmes et les enfants violentés dans votre communauté ainsi que les ressources qui les accueillent.

En tant que gouvernement de proximité, vous pouvez faire une différence. En engageant des actions visant à contrer la banalisation de la violence à l'égard des femmes, en contribuant à changer les mentalités et en faisant mieux connaître les ressources d'aide aux victimes ainsi qu'à leurs proches, vous contribuez à faire reculer la violence conjugale. Les femmes violentées qui s'adressent aux maisons d'hébergement viennent de tous les coins du territoire et sont de toutes catégories sociales. Il est primordial que chacune d'elles se sente soutenue par sa communauté.

Rejoignez le mouvement et ajoutez votre voix et vos actions aux 438 municipalités déjà alliées. Nous comptons sur votre engagement.

La présidente,

Chantal Arseneault

Chautal Besewage

PROJET DE DÉCLARATION SUGGÉRÉE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

	Nom de la municipalité
	à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale
ļ	Déclaration présentée au conseil municipal de
	par
	le
ATTENDU	que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
ATTENDU	que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
ATTENDU	que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
ATTENDU	qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
ATTENDU	que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
ATTENDU	que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
	que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Vous souhaitez en savoir plus sur la campagne ? Rendez-vous sur notre site web afin de connaître les étapes pour devenir Municipalités alliées contre la violence conjugale : maisons-femmes.qc.ca, onglet Municipalités alliées.

Il est résolu de proclamer _____ municipalité alliée contre la violence conjugale.

Pour toute questions, vous pouvez contacter Mathilde Trou, responsable des communications au Regroupement, à mtrou@maisons-femmes.qc.ca ou au 514 878-9134 poste 1603.

POLITIQUE, CONCERTATION ET DÉFENSE DE DROITS

- II Analyser l'offre de services en violence conjugale sur le territoire pour mieux la développer.
- 12 Déterminer si de meilleures pratiques, politiques et règlementations pourraient être développées en matière de lutte contre la violence conjugale.
- 13 Faire connaître au député.e de la circonscription les problématiques de manque de places et de services pour les citoyennes violentées de la municipalité.
- 14 Se déclarer en faveur du registre québécois des armes à feu et encourager les citoyens possèdant une arme à l'enregistrer.

LOGEMENTS, TERRAINS ET LOCAUX

- 15 Exempter totalement de taxes foncières la maison d'hébergement
- Permettre à la maison d'hébergement un accès à des locaux gratuits ou à faible coût pour leurs activités de sensibilisation et de prévention.
- Définir un lieu commémoratif dans la municipalité, afin que les maisons et autres groupes de défense des droits des femmes puissent se rassembler.
- 18 Offrir un terrain gratuit ou à faible coût pour la construction d'une nouvelle maison d'aide et d'hébergement.
- Appuyer la construction de logements sociaux ou de maisons de deuxième étape.

ET À LEURS ENFANTS

- 20 Fournir à la maison d'hébergement des titres de transport gratuits ou des vignettes de stationnement pour faciliter les déplacements des femmes séjournant en maison et de leurs enfants.
- offrir aux femmes hébergées et à leurs enfants un accès gratuit à la culture, aux centres sportifs et aux loisirs (spectacles, cinéma, etc.)
- 22 Par l'intermédiaire des maisons, permettre aux enfants hébergés de participer gratuitement aux camps de jour de la municipalité.
- 23 Encourager les dons de meubles pour les femmes victimes de violence conjugale.
- 24 Offrir aux femmes hébergées l'accès à des lieux d'entreposage gratuits ou à faible coût pour leurs meubles et autres biens personnels.
- 25 Rendre accessible l'hébergement d'animaux domestiques (dans un refuge ou autres) pour les femmes qui séjournent en maison.

CONTRE La CONTRE Conjugale

PROPOSITIONS CONCRÉTES

POUR ENGAGER VOTRE

MUNICIPALITÉ CONTRE

LA VIOLENCE CONJUGALE



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

MAISONS-FEMMES.QC.CA

DE LA RÉSOLUTION À L'ACTION, ENGAGEZ VOTRE MUNICIPALITÉ CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Pour la 3º année de sa campagne, le Regroupement invite les municipalités du Québec à passer de **la parole aux gestes** pour contrer la violence conjugale sur leur territoire.

En tant qu'élu.e minucipal.e, voici **25 initiatives concrètes** que vous pouvez développer dans votre communauté. Certaines mesures sont déjà en place...?

Envoyer un message fort dans votre communauté: la violence conjugale est inacceptable.

SENSIBILISATION DE LA POPULATION

- Mobiliser du personnel ou un local pour soutenir la maison d'hébergement dans l'organisation d'activités de sensibilisation de la population.
- 2 Sensibiliser le personnel municipal à la problématique de la violence conjugale via des présentations, ateliers ou conférences.
- 3 Autoriser la distribution ou le dépôt de dépliants et autres outils de sensibilisation dans l'hôtel de ville et dans certains lieux publics.
- 4 Apposer des affiches dans les salles de bain pour femmes des édifices municipaux, qui précisent les numéros et les services à contacter en cas de violence conjugale.
- 5 Encourager d'autres municipalités environnantes à s'allier à la campagne : en parler lors des rencontres de MRC, inviter les maisons d'hébergement à présenter la campagne à d'autres partenaires...

SOUTIEN AUX MAISONS D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

- Consulter, une ou deux fois par an, la maison d'hébergement sur les besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.
- Faciliter les rencontres entre la maison d'hébergement et :
- Le corps policier afin de les sensibiliser à la problématique de la violence conjugale et aux défis rencontrés par les femmes et par les maisons.
- L'Office municipal d'habitation pour faciliter l'accès des femmes victimes de violence conjugale à des logements à prix abordable.
- 8 Participer et contribuer aux activités de financement de la maison d'hébergement : informer et engager les citoyens via un encart dans le bulletin municipal, solliciter des partenaires, proposer un local, mobiliser du personnel...
- Offrir à la maison d'hébergement des espaces gratuits dans les bulletins municipaux.
- Soutenir le travail de sensibilisation des travailleuses en maison en leur permettant de prendre conseil auprès du service des communications de la municipalité.